



Enquête sur l'apprentissage dans le canton de Neuchâtel

Communiqué de presse

Pour des raisons de lisibilité, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Les apprentis neuchâtelois sont bien dans leur peau : l'optimisme et la fierté dominant !

8 apprentis sur 10 se sentent bien à très bien dans leur entreprise, là où ils apprennent leur métier ; moins de 0.6 apprenti sur 10 dit s'y sentir mal. Tel est le résultat fort réjouissant qui ressort d'une enquête réalisée par la HEG Arc sur l'apprentissage dans le Canton de Neuchâtel, mandatée par 26 organisations économiques et professionnelles. 662 apprentis et 478 entreprises formatrices ont pris part à cette consultation. Les conditions de travail (horaires, vacances, rémunération et accompagnement) sont globalement appréciées par les répondants. 60% des apprentis disent n'avoir jamais rencontré de difficultés sur leurs lieux de travail. Pour ceux qui en font part, les difficultés relèvent d'aspects professionnels (problèmes avec formateur, charge de travail, mauvaises relations interpersonnelles, organisation, etc.) ou personnels (fatigue, problèmes de santé, problèmes scolaires, etc.). Chaque type de problème touche moins de 10% des apprentis sondés. Les associations économiques et professionnelles réagissent aux résultats très réjouissants de cette étude. Elles demandent d'intensifier la promotion de l'apprentissage, d'informer ou de former les professionnels des milieux de l'orientation professionnelle aux avantages de la formation professionnelle, de s'opposer à l'initiative « Pour plus de protection des apprentis » et de créer de nouvelles places d'apprentissage pour atteindre le taux de 85% de dualisation, un objectif majeur recherché par tous les partenaires publics et privés.

CONTINUER A PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ET VIA DES MANIFESTATIONS... MAIS AUSSI À LA MAISON

La voie de l'apprentissage doit être valorisée comme parcours avec des opportunités. 29% des apprentis déclarent avoir été découragés à suivre cette voie, principalement par leurs parents. Dans l'étude, il ressort que les informations données par les associations professionnelles et les entreprises sont particulièrement pertinentes et utiles mais qu'un important potentiel existe encore à l'école obligatoire et auprès des conseillers en orientation professionnelle.

Yann Huguelit, Membre du Comité de Capa'Cité et Directeur de la CNAV: « A la lecture des résultats de l'enquête, chacun doit continuer à prendre son bâton de pèlerin pour promouvoir l'apprentissage : l'entreprise, l'association professionnelle, les parents, les enseignants et les conseillers en orientation professionnelle. L'apprentissage ouvre beaucoup de portes. Il s'agit de le marteler aux jeunes et de les inciter à effectuer des stages organisés par les entreprises. Plus que jamais, il faut encourager les parents, les enseignants et les conseillers en orientation professionnelle à participer aux manifestations en lien avec l'apprentissage (SwissSkills, Capa'Cité, Forum des métiers, portes ouvertes dans les entreprises) pour y rencontrer des talents, y découvrir des technologies de pointe qui font ménage avec des savoir-faire plus traditionnels. Les métiers évoluent aussi avec l'intelligence artificielle (IA). Du 10 au 16 septembre prochain, Capa'Cité, le Salon neuchâtelois des métiers, fêtera ses 10 ans.



A Evologia, à Cernier, dans un tout nouveau cadre, nous attendons les jeunes, leurs enseignants et leurs parents. La formation professionnelle est exigeante, les perspectives d'emploi bien meilleures qu'après le lycée, et les possibilités de progression sont multiples et réelles. »

LA FORMATION EN ENTREPRISE, C'EST MIEUX

L'étude met en avant l'importance d'effectuer des stages, qui constituent la première raison à choisir un apprentissage (37.8%). D'ailleurs, 56.1% des répondants ont effectué plus de deux stages et seuls 6.2% n'en ont pas fait. Dans l'étude, il ressort que 73.6% des apprentis sont fiers d'être en apprentissage et que 73.9% recommanderaient la voie de l'apprentissage à un jeune en école obligatoire. Parmi ceux qui recommanderaient la voie de l'apprentissage, 87.7% mettraient en avant la formation pratique en entreprise.

Céline Benoit, Formatrice et Responsable RH, Place financière neuchâteloise : « Rien ne vaut la formation professionnelle en emploi. Cela est particulièrement vrai pour les formations des métiers de l'administration et de l'économie. Les jeunes entrent dans la vraie vie, se confrontent aux réalités professionnelles, côtoient des collègues, des fournisseurs et des clients. Les jeunes doivent être prêts à saisir les opportunités offertes par les entreprises formatrices. Pour arrêter son choix, il importe de faire plusieurs stages, comme le démontre clairement l'étude. Les stages doivent être pris très au sérieux par les entreprises, ils doivent être préparés et structurés. Le jeune doit se sentir encadré. Cela prend du temps, mais cela permet aussi à l'entreprise de se questionner sur ses pratiques et son organisation propre. »

LES APPRENTIS NEUCHÂTELOIS SONT AU TOP !

Dans cette étude, plusieurs chiffres rassurent : 79.4% se sentent bien à très bien dans leur entreprise, ce que confirment d'autres chiffres par rapport à leur satisfaction en termes d'horaires, de semaines de vacances et de salaire. 79.6% des sondés sont satisfaits à très satisfaits de leur apprentissage dans leur entreprise formatrice. Du côté de leurs employeurs, 67.8% évaluent la motivation des apprentis comme bonne à très bonne. Après leur formation initiale, les apprentis se projettent : continuer à se former dans leurs métiers (43.2%), rester dans leurs entreprises formatrices (32.2%), travailler dans d'autres entreprises (23.6%). 18.7% des sondés souhaiteraient apprendre un autre métier.

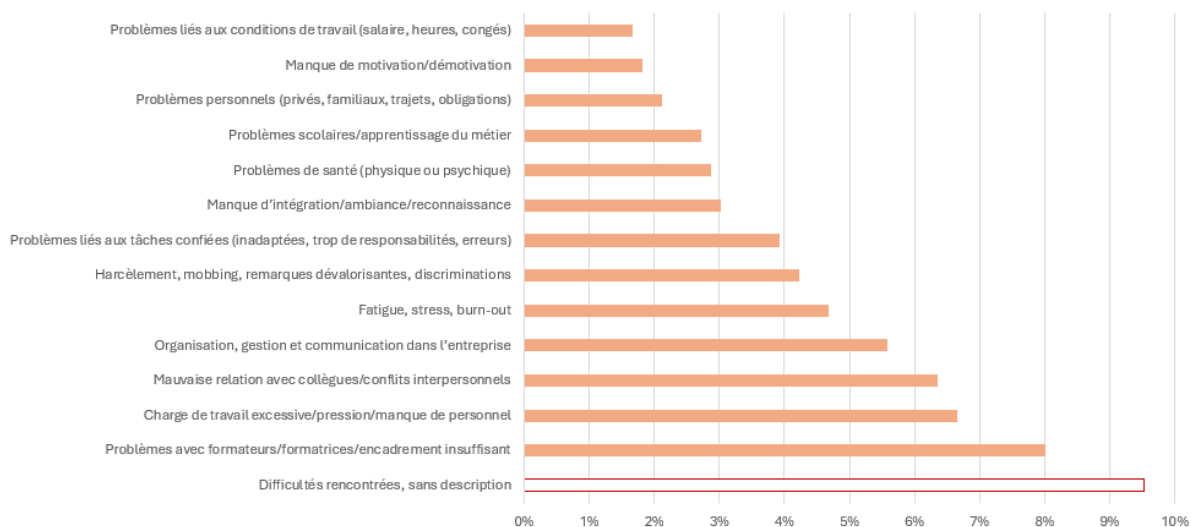
Jean-Claude Baudoin, Secrétaire général FNE : « Avec les apprentis, avec la formation duale, nous sommes sur le chemin de la volonté. Les obstacles, les angoisses, nous les vaincrons par le travail et le courage. Nous formons des jeunes qui prendront la barre avec énergie, avec talent, avec panache et même avec grandeur. Personne n'est plus fier qu'un formateur des succès des apprentis ! Il ne faut jamais oublier que l'entreprise pour un apprenti demeure l'endroit où l'on crée une identité collective. Les chantiers par exemple sont des centres d'intégration et de réunification sociale. C'est là aussi que sont posées les questions essentielles, celles de l'avenir. Plus loin que l'apprentissage d'un métier, l'entreprise sert aussi de refuge aux jeunes. Elle s'adapte aux circonstances nouvelles pour ne pas céder aux lames de fonds qui ont un dénominateur commun : la violence d'un monde fracassé par les inégalités d'une époque en détresse morale. Aux jeunes, aux talents, aux patrons de demain, nous leur devons d'abord le respect. Nous voulons qu'ils restent libres. »



59.4% DES APPRENTIS N'ONT PAS RENCONTRÉ DE DIFFICULTÉS SUR LEUR PLACES DE TRAVAIL.

59.4% des apprentis sondés n'ont pas rencontré de difficultés durant leur formation dans leur entreprise. C'est rassurant et encourageant. Les organisations économiques et professionnelles neuchâteloises ne ferment pas pour autant les yeux sur les problèmes que peuvent rencontrer les apprentis sur leurs lieux de travail. L'étude de la HEG Arc liste des catégories de difficultés rencontrées par les apprentis sondés. En les mettant en perspective avec la totalité de l'échantillon, nous constatons que 2 à 9% des apprentis de l'échantillon sont concernés par type de problème.

Pourcentage d'apprentis ayant annoncé les difficultés suivantes



N=662

Source: étude sur apprentissage HEG-Arc 2026; traitement associations professionnelles et économiques NE

L'étude rassure aussi par rapport au bon réflexe des apprentis à ne pas « garder les problèmes pour eux ». En effet, 85.9% des apprentis ayant rencontré des difficultés les ont partagées avec d'autres personnes. D'abord avec leur formateur (47.2%), ensuite avec des membres de leurs familles (43.5%), leurs amis (28.6%), le responsable de l'entreprise (17.8%), le conseiller en formation professionnelle (16.7%) ou des intervenants de l'école professionnelle (15.2%).

Mélanie Walser, Coordinatrice de formation au REN, Réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises : « Les retours de cette enquête montrent que la réalité du terrain, qu'elle émane des apprentis ou des formateurs, est essentielle pour permettre aux acteurs de la formation professionnelle d'agir de manière ciblée et coordonnée. Les ressources d'accompagnement existent déjà et il est important de continuer à les faire connaître ; le REN en fait partie. Sur la base de ces remontées, le REN développe depuis deux ans des formations continues ancrées dans la pratique, portant notamment sur la communication, la motivation en apprentissage, la fragilité émotionnelle, le



harcèlement, la gestion de situations sensibles ou encore l'onboarding et l'offboarding des apprentis, auxquelles les formateurs et d'autres partenaires de la formation professionnelle prennent activement part. Nous sommes convaincus que ces échanges d'expériences contribuent à mobiliser les ressources existantes et permettent à chacun – apprentis, formateurs et institutions – de trouver les interlocuteurs adaptés et d'agir au bon moment avec des réponses concrètes et appropriées. »

LE DISPOSITIF ACTUEL DANS LE CANTON FONCTIONNE : NON À L'INITIATIVE « POUR PLUS DE PROTECTION DES APPRENTIS » QUI DEMANDE L'INSTAURATION D'UNE POLICE DE L'APPRENTISSAGE.

L'initiative « Pour plus de protection des apprentis » demande d'instaurer des contrôles inopinés sur les lieux d'apprentissages, de mettre sur pied une formation obligatoire pour sensibiliser les formateurs en entreprise aux problématiques des apprentis, particulièrement le harcèlement et les violences physiques et psychologiques, de renforcer la sensibilisation des apprentis sur leurs droits et plus généralement le droit du travail, le fonctionnement du partenariat social en Suisse et le rôle des syndicats et enfin d'augmenter le nombre de conseillers en formation professionnelle.

Il y a moins d'une année, le Conseil d'Etat a rejeté cette initiative et a démontré que le dispositif actuel fonctionnait. Dans son rapport, il a affirmé que « l'initiative jette le discrédit sur le travail des formateurs en entreprise et met en danger le Contrat-formation et plus largement le système de formation duale au détriment des jeunes. ».

Les chiffres ci-dessous renforcent encore plus la position du Conseil d'Etat dans son rejet de l'initiative :

- 79.4% des apprentis se sentent bien à très bien dans leurs entreprises
- 80.4% des apprentis disent connaître leurs droits et obligations. Selon les apprentis, les droits et obligations leur ont été dispensés par les enseignants lors des cours de culture générale (53.9%), les formateurs en entreprise (42.9%), les conseillers en formation professionnelle (16.9%), les intervenants externes lors de cours théoriques (14.3%).
- 73.5% des apprentis considèrent être bien suivis et soutenus durant leur formation professionnelle par leur entreprise formatrice.
- En cas de difficultés de tous types, les apprentis contactent d'abord les formateurs (47.2%), un membre de la famille (43.5%), un ami (28.6%), le responsable de l'entreprise (17.8%), le conseiller en formation professionnelle (16.7%) et l'école (15.2%). 84.7% entreprises disent savoir comment gérer les problèmes rencontrés avec leurs apprentis: écouter (94.4%), apporter des conseils (68.0%) et contacter un conseiller en formation professionnelle (55.9%). Selon le sondage, 76.2% des entreprises formatrices sont organisées pour protéger l'intégrité personnelle des employés, notamment en matière de conflits/mobbing, discrimination, harcèlement ou violences, ce qui confirme l'existence d'un cadre protecteur pour les apprentis, mais aussi pour les employés.



Séverine Favre, Secrétaire générale de l'apiah : « Le dispositif actuel fonctionne bien. C'est ce que confirme l'étude. Certes, des problèmes sont mis en évidence, comme dans toute organisation, toute entreprise, tout système. Nous n'allons surtout pas occulter ces problèmes, mais il faut savoir raison garder. N'utilisons pas un canon pour tuer des mouches. Les résultats de l'étude de la HEG Arc seront transmis aux associations professionnelles et économiques. Elles doivent s'imprégner des différents résultats, et prendre leurs responsabilités, lorsque cela s'avère nécessaire. Tous les outils existent pour les soutenir dans une démarche d'amélioration et cela au travers des associations elles-mêmes, du Service des formations post-obligatoires, du Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel, des réseaux d'entreprises. Nous demandons au Conseil d'Etat de maintenir sa position et de rejeter l'initiative « pour plus de protection des apprentis » qui veut instaurer une police de l'apprentissage.

MERCI AUX ENTREPRISES FORMATRICES !!!

Aujourd'hui, 1'356 entreprises forment plus de 4'291 apprentis. Les associations économiques et professionnelles les félicitent de leur engagement. Les deux premières motivations des entreprises formatrices à engager des apprentis sont : garantir la relève (60.7%) et offrir des perspectives professionnelles à la jeunesse (29.9%). L'étude de la HEG Arc démontre que former un apprenti n'est pas une sinécure. Les cinq premières difficultés à former les apprentis sont : les coûts et les ressources (25.5%), le suivi administratif des apprentis (20.1%), l'attractivité de l'apprentissage par rapport à d'autres possibilités de formation (12.1%), la nécessité de disposer de formateurs selon l'ordonnance de formation (8.4%) et la pénurie de main-d'œuvre (5.4%). L'étude montre encore que les entreprises font aussi face à des difficultés en formant des apprentis : absentéisme (57.9%), utilisation excessive de smartphone (53.1%), troubles de l'attention (47.3%), troubles psychiques (36.4%), problèmes comportementaux (26.4%). Pourtant, malgré tous ces défis et les incertitudes conjoncturelles, elles forment et continuent à former. CHAPEAU !

Charles Constantin, Sous-Directeur CNCI et Secrétaire général de l'UNAM : « Les résultats de l'étude de la HEG Arc rendent aussi hommage aux entreprises formatrices. Ces dernières forment, contre vents et marées. Grâce à elles, nous sommes passés d'un taux de dualisation de 69.1% à 81.9% en 10 ans. Puissent les résultats réjouissants de cette étude et le rejet espéré de l'initiative en faveur d'une police de l'apprentissage les encourager à former encore plus d'apprentis. Le Canton de Neuchâtel compte aujourd'hui 4'291 contrats d'apprentissage. Avec 160 contrats supplémentaires, le taux de dualisation de 85% serait atteint. Ce n'est pas anodin. C'est ainsi que le taux de prélèvement du Contrat-formation sur la masse salariale de chaque entreprise baisserait; pour mémoire, il se monte aujourd'hui à 0.42% (part du taux de 0.507% prélevé sur la masse salariale pour le Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP)).

Neuchâtel, le 30.4.2026

Informations liées à l'enquête sur l'apprentissage dans le Canton de Neuchâtel

662 apprentis et 478 entreprises formatrices ont pris part à cette enquête réalisée par la HEG Arc entre le 14 mai 2025 et le 3 juillet 2025. L'enquête a été commandée par 26 organisations et associations économiques du canton de Neuchâtel: AIP; ANECM; ANEPP; ANMB; ANTV; apiah; Astag Neuchâtel – Jura; carrosserie suisse; CIN; CNCI; CNAV; commerces-ne; EIT-Neuchâtel; FER Neuchâtel; FNE; FNSO; FREN; GastroNeuchâtel; GNGM; ONP; OrTra Santé Social; Metaltec Neuchâtel; Place financière neuchâteloise; suissec neuchatel; UNAM; UPSA Neuchâtel.